



La CFTC et la Macif, partenaires depuis 25 ans, ont élaboré des contrats d'assurance pour apporter les réponses nécessaires parce que la vie syndicale et l'activité militante peuvent être à l'origine de dommages, pour défendre les intérêts des familles et améliorer le service rendu aux adhérents.

## Adhérents et militants CFTC, vous êtes protégés !

### Des contrats aux bénéfices de tous les adhérents

#### Solidarité Vie Syndicale (SVS)

Ce contrat couvre tous les adhérents de la CFTC à jour de cotisations dans le cadre de leur vie syndicale.

Il faut entendre par vie syndicale, les activités organisées sous couvert de la CFTC ou l'une de ses structures dès lors que le militant n'est pas sous la responsabilité de son employeur : exercice d'un mandat, participation à une réunion, à une manifestation ou à un stage de formation, distribution de tracts...

La protection proposée couvre les dommages corporels liés à un accident (invalidité, décès, frais médicaux, perte de salaires), l'assistance-rapatriement en cas de déplacement hors de France, la responsabilité civile pour indemniser la victime d'un dommage corporel ou matériel causé par un adhérent et enfin, les dommages consécutifs à un accident subi par le véhicule de l'adhérent, dès lors qu'un tiers est identifié et dans certaines conditions.

**Que faire pour activer une de ses garanties ?** Prendre contact avec son union départementale (coordonnées sur [www.cftc.fr](http://www.cftc.fr)).

#### La protection des défenseurs juridiques CFTC

Les défenseurs juridiques mandatés par une fédération ou une union départementale CFTC sont assurés pour les conseils et l'assistance qu'ils prodiguent aux adhérents pour le règlement d'un litige relevant du droit du travail et de la compétence de la juridiction prud'homale.

Ce contrat couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que peuvent encourir les défenseurs juridiques en raison des dommages ou préjudices causés aux adhérents par suite d'erreurs de fait ou de droit, d'omission, d'oubli, de perte, de vol, de détérioration ou de destruction de pièces confiés aux assurés pour leur défense...

Ne sont couverts pas ce contrat que les défenseurs juridiques déclarés par les fédérations et les unions départementales ou Trésorier général confédéral.

#### Protection juridique Vie Professionnelle

Ce contrat a pour objet de défendre l'adhérent CFTC lorsque sa responsabilité personnelle est mise en cause à la suite d'une faute, d'une erreur, d'une négligence... dans l'exercice de ses fonctions professionnelles devant une juridiction pénale, civile ou administrative. Cette protection devrait être prise en charge par l'employeur ; c'est dans les faits rarement le cas.

#### Protection juridique du contrat de travail

Il s'agit de garantir le soutien et la défense des adhérents, qui justifient de plus de deux années de cotisations, dans un litige qui pourrait les opposer à leur employeur : licenciement individuel ou mesure disciplinaire.

Ce contrat prévoit la mise à disposition d'un avocat et la prise en charge des frais de justice.

**Ce contrat est actuellement en test dans 8 départements (08, 25, 27, 57, 67, 68, 74 et 75). Il sera étendu à l'ensemble des adhérents à la rentrée 2009.**

#### La protection des structures CFTC

La confédération couvre la responsabilité civile qui découle du fonctionnement du syndicat (organisation d'activité, utilisation de biens appartenant à des tiers...), mais pas la responsabilité liée à l'occupation des locaux (dommages vis-à-vis du propriétaire, des voisins...).

Le contrat "MAS immeuble et contenu" assure les locaux et l'ensemble des biens et matériels dont dispose la structure syndicale.

Pour plus de renseignements sur ce dernier contrat, contactez un point accueil Macif (coordonnées sur [www.macif.fr](http://www.macif.fr)).

*Ce document n'est pas exhaustif. Il existe d'autres garanties. De même, la Macif propose des produits de prévoyance et d'épargne qui peuvent être négociés dans les entreprises.*

## Le partenariat CFTC / Macif, c'est aussi :

### Les délégués CFTC

Quelque 130 délégués régionaux élus des sociétaires Macif participent aux activités et assemblées régionales annuelles. Ces délégués sont coordonnés par les délégués nationaux eux-même placés sous la responsabilité de Jacky Dintinger, qui vient de succéder à André Weber, artisan du partenariat entre la CFTC et la Macif depuis plus de 20 ans.

Les délégués nationaux sont :

- **Région Centre Europe :**  
Jacky Dintinger au 06 20 61 11 04 et [jdintinger@macifgestion.fr](mailto:jdintinger@macifgestion.fr)
- **Région Ile-de-France :**  
Martine Page-Mathieu au 06 10 77 19 95 et [mpagemathieu@club-internet.fr](mailto:mpagemathieu@club-internet.fr)
- **Région Loir Bretagne :**  
Martine Stéphan au 06 62 54 42 67 ou [alainstephan@wanadoo.fr](mailto:alainstephan@wanadoo.fr)
- **Région Nord-Pas-de-Calais :**  
André Rambert au 03 21 44 35 62 ou [rambert.andre@neuf.fr](mailto:rambert.andre@neuf.fr)
- **Région Rhône-Alpes :**  
Bernard Heureux au 06 75 60 81 43 ou [heureux.bernard@neuf.fr](mailto:heureux.bernard@neuf.fr)
- **Région Centre :**  
Daniel Naulin au 06 83 48 76 96 ou [corfeuil@wanadoo.fr](mailto:corfeuil@wanadoo.fr)
- **Région Centre-Ouest Atlantique :**  
Marie-Madeleine Patarin au 02 51 00 22 10 ou [patamarie@orange.fr](mailto:patamarie@orange.fr)
- **Région Sud-Ouest Pyrénées :**  
Didier Muratet au 06 20 03 64 54 ou [didier.muratet@free.fr](mailto:didier.muratet@free.fr)
- **Région Val-de-Seine Picardie :**  
Michel Pillot au 06 08 43 84 76 ou [pillotmi@wanadoo.fr](mailto:pillotmi@wanadoo.fr)
- **Région Provence Méditerranée :**  
José Tur au 06 82 48 29 83 ou [josetur@bnpparibas.com](mailto:josetur@bnpparibas.com)
- **Région Gâtinais Champagne :**  
Jean-François Boulat au 06 16 84 43 10 ou [boulat.jean-francois@wanadoo.fr](mailto:boulat.jean-francois@wanadoo.fr)

### Présence sur les événements CFTC

La Macif est régulièrement présente sur le terrain aux côtés des militants CFTC lors des événements qu'ils organisent. Cela peut prendre la forme d'un stand Macif, d'une intervention ou de la distribution de documents Macif lors des congrès notamment, avec en contrepartie une aide financière. Pour organiser la présence Macif dans les congrès des UD, UR et des FD, contact doit être pris avec **Fabienne Joutaud au 01 44 52 49 27 ou [partenariat@cftc.fr](mailto:partenariat@cftc.fr)**. Les autres structures peuvent se rapprocher des délégués nationaux.